

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mars à vingt heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le dix-huit mars deux mille vingt et un, se sont réunis en séance ordinaire à la salle des fêtes.

Présents : Claude BAUDIN, Fabienne LABARRIERE, Jean-Louis GARNIER, Isabelle PRUD'HOMME, Daniel DERRIEN, Sandrine PROUST, Bruno GUISE, Jeanne FETTU, Guillaume CHEREL, Christine DEFAUT, Stéphane MAGRENON, Thierry BLONDEL, Christine FRESSONNET, Eric PILLOTON, Isabelle LEPARMENTIER, Pierre BERNARDAUD, Fabienne RASSON, Gérard LAVIGNE, Lucile NADAUD, David MESCHIN, Maïté FLAUSSE, Guy DEMONT, Marie-Christine BASTARD, Catherine CODRIDEX.

Absents représentés : Aude TRECOURT-BESSARD (procuration à G. Chérel), Jean-Louis FOURNIER (procuration à C. Codridex), Bertrand DOUCET (procuration à G. Demont).



Monsieur le maire ouvre la séance à 20h10 et procède à l'appel.

Isabelle LEPARMENTIER est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Quitus est donné pour les décisions qui ont été prises par Monsieur le maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.



D 2020-071 : créances admises en non-valeur

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ d'admettre en non-valeur les titres de recettes pour un total de 577,14 € (cinq cent soixante-dix-sept euros et quatorze centimes),
- ✚ de dire que les crédits budgétaires sont prévus au budget principal au chapitre 65 (c/6541),
- ✚ d'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents à cet effet.



D 2020-072 : créances éteintes à la suite de jugement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ d'admettre en créances éteintes les titres de recettes pour un montant total de 9 636,71 € (neuf mille six cent trente-six euros et soixante et onze centimes),
- ✚ de dire que les crédits budgétaires sont prévus au budget principal au chapitre 65 (c/6542),
- ✚ d'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents à cet effet.



D 2020-073 : compte de gestion 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées (5 abstentions : Guy Demont, Marie-Christine Bastard, pouvoir de Jean-Louis Fournier, Catherine Codridex, pouvoir de Bertrand Doucet), décide :

- ✚ de déclarer que le compte de gestion de la ville dressé pour l'exercice 2020 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.



D 2020-074 : compte administratif 2020

Avant de passer à l'approbation des comptes, Monsieur le maire quitte la salle.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Guy Demont, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Claude Baudin, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (5 abstentions : Guy Demont, Marie-Christine Bastard, pouvoir de Jean-Louis Fournier, Catherine Codridex, pouvoir de Bertrand Doucet), décide :

- ✚ d'approuver le compte administratif 2020 du budget principal, lequel peut se résumer comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	8 226 727,45	9 641 241,28	
	Section d'investissement	6 577 491,18	4 020 724,72	
		+	+	
Reports de l'exercice n-1	Report de fonctionnement 002			
	Report d'investissement 001		2 263 132,16	
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		14 804 218,63	15 925 098,16	
Restes à réaliser	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	972 156,25	206 798,35	
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	8 226 727,45	9 641 241,28	
	Section d'investissement	7 549 647,43	6 490 655,23	
	TOTAL CUMULÉ	15 776 374,88	16 131 896,51	
	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'investissement (1068)	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Section de fonctionnement	1 681 365,94 €	1 681 365,94 €	1 414 513,83 €	1 414 513,83 €
Section d'investissement	2 263 132,16 €		- 2 556 766,46 €	- 293 634,30 €

- ✚ de constater la concordance des comptes avec le compte de gestion du trésorier,
- ✚ de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- ✚ d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- ✚ d'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente décision.



D 2020-075 : affectation des résultats

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'affecter les résultats de l'exercice 2020 comme suit :

	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'investissement (1068)	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	2 263 132,16		- 2 556 766,46	- 293 634,30
Exploitation	1 681 365,94	1 681 365,94	1 414 513,83	1 414 513,83
	3 944 498,10	1 681 365,94	- 1 142 252,63	1 120 879,53

A inscrire au budget 2021

001 - D	Déficit d'investissement	- 293 634,30 €
1068 - R	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 414 513,83 €



D 2020-076 : budget primitif 2021 / vote

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées (5 abstentions : Guy Demont, Marie-Christine Bastard, pouvoir de Jean-Louis Fournier, Catherine Codridex, pouvoir de Bertrand Doucet), décide :

- d'adopter le budget primitif 2021-budget principal par chapitre pour la section de fonctionnement et par opérations d'équipement ou chapitre (pour les dépenses hors opérations) pour la section d'investissement qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Libellé	BP 2021	Chap.	Libellé	BP 2021
011	dép. afférentes à l'expl.courante	2 002 720,00	013	atténuations de charge	128 300,00
012	dép. afférentes au personnel	3 973 210,00	70	produits de services, du domaine et ventes div.	599 500,00
014	atténuations de produits	452 500,00	73	impôts et taxes	6 445 000,00
65	autres charges de gestion courante	326 780,00	74	dotations et participations	1 037 800,00
	total des dépenses de gestion courante	6 755 210,00	75	autres produits de gestion courante	107 790,00
66	charges financières	106 000,00		total des recettes de gestion courante	8 318 390,00
67	charges exceptionnelles	44 290,00	76	produits financiers	110,00
022	dépenses imprévues	21 000,00	77	produits exceptionnels	40 000,00
	total des dépenses réelles de fonctionnement	6 926 500,00		total des recettes réelles de fonctionnement	8 358 500,00
023	virement à la section d'investissement	1 100 000,00			
042	opérations d'ordre de transfert entre sections	415 000,00	042	opérations d'ordre de transfert entre sections	83 000,00
	total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 515 000,00		total des recettes d'ordre de fonctionnement	83 000,00
	TOTAL	8 441 500,00		TOTAL	8 441 500,00
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Libellé	BP 2021	Chap.	Libellé	BP 2021
				RAR 2020	206 798,35
	RAR 2020	972 156,25	13	subventions d'investissement	14 000,00
21	immobilisations corporelles	2 797 220,00	16	emprunts et dettes assimilées	
	total des dépenses d'équipement	3 769 376,25		total des recettes d'équipement	220 798,35
10	dotations, fonds divers, réserves		10	dotations, fonds divers et réserves	778 687,82
13	subventions d'investissement		1068	excédents de fonctionnement capitalisés	1 414 513,83
16	emprunts et dettes assimilées	627 700,00	165	dépôts et cautionnements reçus	
020	dépenses imprévues	40 289,45	024	produits des cessions d'immobilisations	885 000,00
	total des dépenses financières	667 989,45		total des recettes financières	3 078 201,65
458101	opérations pour compte de tiers		458201	opérations pour compte de tiers	0,00
	total des dépenses réelles d'investissement	4 437 365,70		total des recettes réelles d'investissement	3 299 000,00
040	opérations d'ordre de transfert entre sections	83 000,00	021	virement de la section de fonctionnement	1 100 000,00
	total des dépenses d'ordre d'investissement	83 000,00	040	opérations d'ordre de transfert entre sections	415 000,00
				total des recettes d'ordre d'investissement	1 515 000,00
	TOTAL	4 520 365,70		TOTAL	4 814 000,00
	D001 Déficit d'investissement reporté de N-1	293 634,30		R001 Excédent d'investissement reporté	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 814 000,00		TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 814 000,00

Opérations d'équipement	RAR 2020	BP 2021	TOTAL
200 Equipements généraux	649 023,08	705 990,00	1 355 013,08
2001 Complexe municipal SPOT	18 649,89	30 700,00	49 349,89
202 Equipements scolaires	9 052,80	41 010,00	50 062,80
203 Equipements culturels	5 020,50	10 630,00	15 650,50
204 Equipements sportifs et loisirs	4 552,20	68 530,00	73 082,20
206 Voirie et réseaux	128 940,86	1 915 360,00	2 044 300,86
208 Eclairage public	156 916,92	25 000,00	181 916,92
TOTAL	972 156,25	2 797 220,00	3 769 376,25



D 2020-077 : taux d'imposition 2021 / vote

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ de fixer les taux d'imposition 2021 suivants :
 - taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 43,07 % (= 21,50 % + 21,57 %)
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 40,78 %
- ✚ d'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.



D 2020-078 : subventions aux associations / attribution

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ d'attribuer aux associations loi 1901, au titre de l'exercice 2021, les subventions suivantes :

<i>Intitulé</i>	<i>2021</i>
ALMA	500 €
Amicale des anciens combattants	750 €
Bridge fit club	150 €
Club des amis	750 €
Crescendo	1 125 €
Les Pallaidians	150 €
Photo club côte de beauté	200 €
Syndicat d'initiative	1 000 €
Tarot	150 €
A.C.C.A. (chasse)	315 €
Amitié sport loisirs	1 463 €
Athlétique club	3 750 €
Billard club	150 €
La boule marinière	150 €
Océan sports danses	600 €
Sabaki aikido	150 €
St Palais sport football	9 600 €
SAMASA	100 €
SNSP	100 €
Tennis de table	1 781 €
Tennis	20 000 €
Vélo club	600 €
APF17	100 €
France Alzheimer	100 €
Hôpital pour les enfants	100 €
Resto du cœur	500 €

Royan solidarité (banque alimentaire)	500 €
Secours catholique	100 €
SNSM Royan	600 €
Téléthon (AFM)	1 200 €
TOTAL général	46 734 €
Dont exceptionnel	20 000 €

- ✚ de dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2021 au chapitre 65 (c/6574),
- ✚ d'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents à cet effet.



D 2020-079 : vente ancienne poste

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (1 abstention : Isabelle Leparmentier ; 5 contre : Guy Demont, Marie-Christine Bastard, pouvoir de Jean-Louis Fournier, Catherine Codridex, pouvoir de Bertrand Doucet), décide :

- ✚ de refuser l'offre d'acquisition de l'immeuble sis 5 rue de l'Océan à Saint-Palais-sur-Mer (17420), cadastré section AC n° 336 présentée par la SAS OBERON EXPANSION, dont le siège est 1 rue Maurice Mallet à Rochefort (17300), immatriculée au RCS de La Rochelle sous le numéro SIREN 825 028 798, représentée par son président, Monsieur Thomas Jamain,
- ✚ de dire que l'immeuble sera remis en vente dans des conditions fixées par un cahier des charges approuvé ultérieurement par l'assemblée délibérante.



D 2020-080 : Organisation Mondiale de la Santé / réseau « ville-amie des aînés » / adhésion

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ d'approuver l'adhésion de la commune de Saint-Palais-sur-Mer au réseau "villes-amies des aînés",
- ✚ de lancer la démarche "villes-amies des aînés" en mettant en place un cycle de 5 ans se décomposant en quatre phases (diagnostic, planification, mise en œuvre, évaluation),
- ✚ d'autoriser Monsieur le maire à signer tout document en lien avec le programme "villes-amies des aînés" de l'Organisation Mondiale de la Santé.



D 2020-081 : EPF / avenant n° 4 à la convention

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ d'accepter la proposition de prolongation de la convention jusqu'au 31 décembre 2025,
- ✚ d'autoriser Monsieur le maire à signer l'avenant n° 4 à intervenir et toutes les pièces s'y rapportant.



D 2020-0820 : centre de gestion 17 / convention service de remplacement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ de dire que la présente convention est conclue au titre de l'année en cours et renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 5 ans,
- ✚ d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention relative à l'adhésion au service de remplacement du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime,
- ✚ d'inscrire au budget les crédits nécessaires,
- ✚ d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour le suivi administratif et financier.



D 2020-083 : création d'emplois saisonniers

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de créer les emplois saisonniers 2021 suivants :

Emplois non permanents créés	Fonction	Durée	Niveau de rémunération
1 adjoint technique TC	Accueil Vieux clocher	15 juin-19 septembre	Echelle C1
1 adjoint technique TC	Agent polyvalent animations	1 ^{er} avril-30 septembre	Echelle C1
1 adjoint technique TC	Placier	1 ^{er} avril-30 septembre	Echelle C1
1 adjoint technique TC	Placier	1 ^{er} juillet-31 août	Echelle C1
1 adjoint technique TC	Agent polyvalent espaces verts	6 avril-30 septembre	Echelle C1
1 adjoint technique TC	Agent polyvalent voirie	6 avril-30 septembre	Echelle C1
1 adjoint technique TC	Entretien des plages	14 juin-12 septembre	Echelle C1
3 adjoints techniques TC	Propreté urbaine	14 juin-12 septembre	Echelle C1
5 adjoints techniques TNC	Ramassage papiers	1 ^{er} juillet-31 août	Echelle C1
6 adjoints techniques TC	Nettoyage sanitaires publics	1 ^{er} juillet-31 août	Echelle C1
1 adjoint technique TC	Agent d'entretien ALSH	1 ^{er} au 31 juillet	Echelle C1
7 adjoints d'animation	Animateurs ALSH	1 ^{er} juillet-31 août	Contrat CEE
1 adjoint technique TC	Beachman	1 ^{er} juillet-31 août	Echelle C1
1 adjoint administratif TC	Accueil activités nautiques	12 avril-12 septembre	Echelle C1
1 opérateur qualifié des APS TC	Moniteur de voile	26 avril-24 octobre	Grille indiciaire du grade
8 opérateurs des APS TC	Moniteurs de voile	1 ^{er} juillet-31 août	Grille indiciaire du grade

- de dire que la rémunération s'effectuera par référence aux grilles indiciaires afférentes aux grades et variera selon les fonctions, les diplômes et l'expérience professionnelle des candidats retenus,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2021 de la commune,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tous documents à cet effet.



D 2020-084 : CARA / désignation membres commission gens du voyage

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de désigner Daniel DERRIEN en qualité de représentant titulaire et Gérard LAVIGNE en qualité de représentant suppléant au sein de la commission de travail et de réflexion n° 14 « gens du voyage » de la communauté d'agglomération Royan atlantique.



D 2020-085 : CARA / convention gestion des eaux pluviales urbaines

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de ne pas approuver en l'état la convention définissant les modalités par lesquelles la communauté d'agglomération Royan atlantique confiera à la commune de Saint-Palais-sur-Mer la gestion des équipements et la réalisation des prestations de service liées à la compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines » (GEPU) pour assurer la continuité de ce service public pour une période transitoire d'une durée d'un an renouvelable une fois par reconduction expresse,
- de demander à la communauté d'agglomération Royan atlantique des précisions d'une part quant à l'étendue de la mission confiée à la commune et notamment le niveau précis d'intervention qu'elle devra assurer et, d'autre part, quant aux modalités financières en définissant précisément la limite des investissements que la commune devra assumer.



D 2020-086 : CARA / convention activités nautiques scolaires

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de service entre la commune de Saint-Palais-sur-Mer et la communauté d'agglomération Royan atlantique,
- ✚ d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition de service pour les activités nautiques scolaires et tous les documents nécessaires.



D 2020-087 : CARA / pacte de gouvernance / avis

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ d'émettre un avis favorable au pacte de gouvernance de la communauté d'agglomération Royan atlantique sous condition d'inscrire les remarques du conseil municipal.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 23h40.

